

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber:	Schweizerischer Forstverein
Band:	49 (1898)
Heft:	12
Artikel:	Chênes et hêtres dans le Spessart
Autor:	Schädelin, W.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-763676

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chênes et hêtres dans le Spessart.

(Par *W. Schädelin.*)

(Voir notre gravure.)

Le Spessart, situé dans la Basse-Franconie (Bavière), est une immense étendue recouverte en grande partie (environ 70%) de forêts. Il est baigné à l'Est, au Sud et à l'Ouest par le Mein et comprend une série de collines s'élevant graduellement, mais irrégulièrement depuis le fleuve. Le point culminant, au Geyersberg, est à 586 m d'altitude.

Les formations géologiques qui en sont la base consistent en grès bigarré dont les produits de désagrégation ont donné naissance à un sol argilo-sablonneux, peu riche en matières minérales.

Le climat en est, en général, très rude et contraste singulièrement avec celui des contrées avoisinantes.

Le $\frac{3}{5}$ environ des forêts appartient à l'Etat (35,000 hectares en chiffres ronds); le reste appartient notamment à de gros propriétaires fonciers.

Au début, c'est-à-dire il y a plusieurs siècles, le chêne était sans doute l'essence forestière par excellence du Spessart; ce n'est que petit à petit que le hêtre s'est introduit dans les peuplements et, mieux partagé que le chêne pour la lutte pour l'existence, a su s'y maintenir et s'y développer. Mais, par suite de l'enlèvement de la fane, qui de tout temps s'est pratiqué de la manière la plus intensive, une crise est survenue dans le développement du hêtre (surtout dans le voisinage des localités et des chemins bien praticables). Les moyens d'existence disparaissant, les peuplements de hêtres se sont éclaircis de plus en plus, ne comptant plus, sur des milliers d'hectares, que des sujets affaiblis et déperis.

Ce n'est qu'au commencement de ce siècle qu'on s'est occupé de replanter en épicéas et pins le terrain délaissé par le foyard. Ce reboisement continue encore de nos jours, car la récolte de la fane (quoique réglementée) est toujours encore pratiquée sur une grande échelle et ne sera pas abandonnée de sitôt.

Il y a donc eu une époque non-éloignée où les feuillus ont dû battre en retraite sur toute la ligne pour faire place aux résineux. Mais, ce mouvement s'est arrêté depuis quelques années et un revirement s'est produit en faveur du chêne ensuite de l'essor du commerce des bois.

Dans les siècles passés, le chêne était estimé presque exclusivement à cause de la glandée. Le bois n'était utilisé comme bois de construction que dans des bâtisses de l'Etat, le paysan préférant employer le hêtre dans ses constructions. Mais, avec le temps, on apprécia de plus en plus le chêne, qui prit une place toujours plus importante dans le commerce. — Le Spessart livrera des quantités énormes de bois de cette essence, sans que personne n'ait songé toutefois à assurer la continuité des coupes. Ce n'est que dans la 2^{me} moitié du dernier siècle que des édits ont été rendus en faveur du rajeunissement du chêne;

mais les prescriptions avaient si peu de valeur pratique qu'elles n'ont, pour ainsi dire, contribué en rien à la conservation de cette essence. — Cependant, l'attention des intéressés fût mise en éveil et, dans la dernière décennie du siècle passé, on établit dans la partie centrale du Spessart quelques reboisements d'une certaine importance. Au commencement de ce siècle, ces cultures furent continuées dans les années de pleine glandée (lesquelles ne surviennent toutefois que tous les 15 ou 20 ans), mais sans esprit de suite et en l'absence de toute idée bien arrêtée et de plan d'ensemble.

Ce n'est que depuis l'adoption pour le Spessart de *principes d'aménagement* („Wirtschaftsregeln“), que des mesures sérieuses ont été prises en faveur du chêne. Aujourd'hui, on peut dire, au sujet des fluctuations survenues dans la fréquence des essences, que le hêtre diminue de plus en plus, pour faire place aux résineux et *au chêne*.

Les règles d'aménagement pour le Spessart ont été adoptées en tenant compte du fait que le prix du chêne a augmenté rapidement depuis les années 50 (le prix pour la 1^{re} qualité en est actuellement de 100 à 140 marks), en outre que les beaux assortiments de chênes s'épuisent insensiblement. Il fallait donc songer à créer de nouveaux peuplements et, à mon avis, le problème a été résolu d'une manière heureuse par l'adoption des principes dont il s'agit, dont la tendance peut se résumer comme suit: reboiser les versants sud-est, est et nord-est à pente douce ainsi que les combes larges à terrain frais, profond et meuble; procéder par semis en plein et créer des bouquets au milieu des hêtres, lesquels servent en même temps de protection contre les gelées; faire en sorte que le rajeunissement du hêtre n'ait lieu que 10 à 20 ans plus tard, de manière à permettre aux jeunes plants de chênes de se développer normalement et de n'être pas dépassés par les foyards.

Il est en effet très important, dans la culture du chêne (à part le choix judicieux du lieu de station), de protéger cette essence à croissance lente contre d'autres essences à croissance plus rapide, comme le hêtre. Ce but est atteint en créant des bouquets bien fermés et bien arrondis d'une superficie d'au moins $1/2$ hectare; en outre, par l'éteinte, l'écorçage et l'extraction des foyards qui prendraient le dessus dans les bas comme dans les hauts-perchis. Lorsque le peuplement est arrivé à un âge plus avancé, on plantera des hêtres comme sous-bois. — De plus, la récolte de la fane devra être absolument interdite dans ces peuplements.

En terminant, nous souhaitons que les forestiers chargés de reboiser le Spessart réussissent à ramener, en partie du moins, dans cette contrée les conditions qui, il y a des siècles, ont contribué à créer ces belles forêts de chênes, dont nous admirons encore aujourd'hui les vestiges.

